

dès sa première publication, intitulé "Radioscopie Gastrique et Maladies de l'estomac", par G. Leven et Barret. Les conclusions photographiques de ces auteurs sont

1° Les tétées ne doivent jamais être données toutes les deux heures ;

2° Les tétées doivent être distantes d'un intervalle de trois heures, car les tétées données toutes les deux heures et demie sont trop rapprochées ;

3° Cette réglementation est applicable quel que soit le mode d'allaitement.

Puis les auteurs ajoutent : " Quel que soit le lait employé, lait maternel ou lait de vache, pur ou additionné, l'évacuation s'effectue avec la même lenteur. Cette analogie dans la durée de l'évacuation justifie une réglementation unique pour tous les modes d'allaitement ".

Il est regrettable que, sur l'avis de l'Académie de Médecine, les livrets de nourrices portent encore la prescription de la tétée de deux heures, alors que le plus grand nombre des pédiâtres se sont mis d'accord pour adopter l'intervalle de trois heures, que leur pratique a démontrée préférable et dont la radioscopie confirme l'utilité.

Nous devons comprendre que six repas pendant les 24 heures sont suffisants, laissant un repos de trois heures chaque fois, et de six heures la nuit.

Quant à la quantité, un once par mois d'âge jusqu'à six mois, et ensuite six onces jusqu'à un an ; voilà la limite qu'on ne saurait dépasser impunément.

Cette question de quantité est aussi importante que la question de *qualité*, et c'est parce qu'elle est mise trop au second rang dans le régime infantile que nous insistons sur ce point.

Il ne faut pas oublier que tout est grand dans la question des petits ; que la moindre erreur est fatale, et que les troubles digestifs ont toujours pour point de départ une erreur quelconque.

Qu'il n'y ait point de faute et il n'y aura pas de troubles, car l'enfant est né pour vivre et non pour mourir — et ce sont les fautes qui le tuent.

---